

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE DE SAINT-JUST-MALMONT**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
27	22	27
Quorum :		14

Séance du 17 Juillet 2025

N°25-07-08

Date de la convocation  
9 Juillet 2025**L'an deux mil vingt-cinq  
et le dix-sept juillet**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Cercle, sous la présidence de M. GIRODET, maire.

**Présents :**

M. Frédéric GIRODET, maire,  
Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, M. Jean FERNANDES, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M. André MOLLE, adjoints,  
Mme Pamela MARODON, conseillère municipale déléguée,  
Mme Anne VINSON, Mme Véronique MAURIN, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, M. Benjamin FOULTIER, Mme Emilie MASSARDIER (arrivée à 19h20 – à partir de la délibération 25-07-03), M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M. Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON, conseillers municipaux

**Absents excusés avec pouvoir :**

M. Denis SALANON qui a donné pouvoir à M. Joseph BUGNAZET,  
Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à M. André MOLLE,  
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER,  
M. Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB,  
Mme Maryline MOUNIER qui a donné pouvoir M. Alain MONDON.

**Absents excusés sans pouvoir**

Néant

M. David CHAUDIER a été nommé secrétaire de séance

**Objet :** Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics (avec le centre de gestion de la Haute-Loire).

AR Prefecture

043-214302051-20250717-25\_07\_08-DE  
Reçu le 21/07/2025  
Publié le 21/07/2025

Monsieur le maire expose :

- Que les articles L.2132-2 et R.2132-1 et suivants du Code de la commande publique imposent aux personnes publiques de dématérialiser l'ensemble de la procédure (de la mise en ligne à la notification des marchés aux attributaires et à la publication des données essentielles), lors de la passation d'un marché public de plus de 40 000.00 € HT.
- Que le groupement de commandes formé par le centre de gestion, et dont il est le coordonnateur arrive à son terme le 31 décembre 2025.
- Que le centre de gestion réitère la constitution d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics pour une durée de 2 ans renouvelables une fois, mise à disposition de l'ensemble des collectivités signataires.
- Qu'il ne sera opposé de facturation qu'en cas d'utilisation effective de la plate-forme de dématérialisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

**D'ACCEPTER** la proposition d'adhésion au groupement de commandes coordonné par le centre de gestion

**D'AUTORISER** monsieur le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, et à conclure tout acte en découlant et à engager les frais relatifs.

**DE DELEGUER** à monsieur le maire, la possibilité de résilier la convention selon les conditions qu'elle renferme, si cela est nécessaire.

Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits  
A Saint-Just-Malmont, le 17 juillet 2025

Le maire,  
M. Frédéric GIRODET

Le secrétaire de séance  
M. David CHAUDIER



**AR Prefecture**

043-214302051-20250717-25\_07\_08-DE  
Reçu le 21/07/2025  
Publié le 21/07/2025